COMPTE RENDU CCP CONTRACTUELS 84

19 Octobre 2017

Président : Monsieur Yvon BRUN, sous-directeur Parcours et Carrières à la DRH

Représentants de l'administration :

Martine LAMOTTE D'INCAMPS, Nadine ROYER, Marine CAPOULADE

Représentants des agents pour la CGT :

Présents : Fabien HAUD, Matthieu LASSUS.
Excusés : Aurélien MANSARD, Thomas COUTROT.

Ordre du jour :

Approbation du procès verbal de la CCP du 08/06/17

Consultation sur la mobilité des agents contractuels

Questions diverses :

Point sur les compétences de la CCP

Situation de monsieur Bruno GAIGE

Point d'information sur le dispositif SAUVADET 2

Information sur le projet de revalorisation de la grille de rémunération des agents contractuels.

Intervention liminaire de la CGT :

Nous souhaitons intervenir sur deux points, le premier consiste à modifier l'ordre d'examen des points à l'ordre du jour, sachant la teneur des débats sur la compétence de la CCP lors de la dernière CCP du 8/06 dernier, nous souhaitons que ce point soit examinée en premier et

qu'il soit suivi du point sur la revalorisation de la grille. En deuxième point, nous faisons savoir notre satisfaction depuis la prise de fonction de madame Marine CAPOULADE concernant les délais de réponse quant à nos sollicitations, les délais pour l'élaboration des comptes rendus, l'espace Echo et la réactivité des services RH suite à la transmission de nombreuses demandes individuelles transmises notamment par les élus de la CGT.

Approbation du PV de la CCP du 8/06/17 :

Le compte rendu de la CCP du 8/06/2017 est adopté après que les corrections demandées par les représentants syndicaux aient été intégrées.

Point sur les compétences de la CCP

Comme nous vous l'indiquions dans le compte rendu de la CCP du 8/06 dernier, les compétences de la CCP étaient remises en cause par le président, nous tenions donc à ce que les choses soient très claires dès le début de séance.

Malgré quelques atermoiements pour ne pas reconnaître qu'il avait été mis en défaut par les élus de la CCP , le président indique qu'il n'aurait pas rédigé cet arrêté de cette façon et qu'il ne lui semblait pas sur un plan personnel être en phase avec le décret n° 86-83 du 17/01/1986 qui institue les CCP et qui renvoie à l'arrêté qui en précise les compétences.

Quoiqu'il en soit, il confirme que puisqu'il existe, il sera appliqué à la lettre. Nous faisons observer qu'une autre position nous aurait conduits à quitter la séance, que nous sommes satisfaits qu'il reconnaisse que nous avions raison et que nous allons être vigilants pour conserver ces attributions de la CCP voire les renforcer.

CF. arrêté du 8 juillet 2011 qui fixe les attributions de la CCP :
(https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2011/7/8/ETSO1119162A/jo).

Information sur le projet de revalorisation de la grille de rémunération des agents contractuels.

Comme vous le savez, ce point est primordial pour tous les agents contractuels, voilà plusieurs années que nous menons le combat.

Après nous avoir indiqué les propositions (qui répondaient par ailleurs à nos demandes), à savoir ajouter des échelons aux cinq niveaux prévus par le cadre de gestion permettant de ne pas stagner pendant dix ans au même niveau. Comme nous le redoutions, même si cette évolution a été validé par monsieur BLONDEL, en conclusion, les discussions budgétaires qui ont été très dures (dixit le président) n'ont pas pu aboutir pour obtenir un accord sur cette réévaluation pour l'année 2018. Le président engagera de nouvelle discussion en février2018 pour le PLF 2019.

Nous avons fait savoir notre **très grande déception** face à cette nouvelle déconvenue.

Nous allons d'ailleurs, vous proposer prochainement une forme d'action collective, car si on ne réagit pas collectivement, on risque d'être promené encore longtemps !!! Nous allons en discuter avec nos centrales et en intersyndicale.

Les élus CGT ont demandé qu'un point précis nous soit transmis sur la situation des contractuels au regard de leur niveau, de leur ancienneté par niveau et de leur évolution de carrière. Nous souhaitons donc disposer d'un tableau par genre et par catégories indiquant le positionnement des contractuels par niveau avec l'ancienneté effective attachée à chaque niveau. Cela nous permettra d'avoir une vision claire et précise, notamment sur les situations critiques d'agent qui sont bloqués en fin de grille et depuis quand ? Cela nous permettra également d'être informés enfin sur les changements de niveau. Quelques chiffres en cours de consolidation ont été donnés mais nous allons être destinataire de ces éléments en même temps que le projet de compte rendu de la CCP. Environ 140 agents serait bloqué au somment de leur niveau 58 en SD et 80 en AC. 80 seraient bloqués au niveau 2… A suivre.

En complément de ce point et dans le même esprit des échanges précédents, les élus CGT ont proposé la motion suivante :

Les élus CGT vous demande de soumettre au vote le texte suivant :

En référence au décret N° 86-83 du 17/01/1986 article 1-3 qui stipule (…) la rémunération des agents employés à durée indéterminée fait l'objet d'un réexamen, (désormais d'une réévaluation) au minimum tous les trois ans, notamment au vu des résultats de l'évaluation (entretien professionnel) prévue à l'article 1-4
Par ailleurs la circulaire DGAFP du 20/10/16 (guide méthodologique en PJ) relative à la réforme du décret n°86-83 du 17/01/86 précédemment cité précise : « il convient de noter que le résultat des EP constitue un des critère de réévaluation de la rémunération, page 19.
Concernant l'évolution de la rémunération, le terme réévaluation en lieu et place de réexamen, page 23.
L'article 1-3 du décret du 17/01/86 étend le principe d'une réévaluation périodique.
Nombreux constats nous permettent de considérer que cette réglementation n'est pas respectée par votre administration, nous vous demandons en conséquence de fournir aux élu(e)s de cette CCP une situation précise des agents qui se trouveraient dans cette situation, à savoir, aucune réévaluation de leur rémunération à l'échéance des 3 années et de mettre fin à cette pratique en procédant à une régulation rétroactive et complète de chaque situation repérée sur la base du réexamen tous les trois ans.

Le président a refusé de mettre ce texte au vote avec des arguments peu convaincants du style, vous voulez enfermer l'administration dans un cloisonnement rigide sans plus aucune marge. Nous souffrons déjà de trop de textes et vous en rajoutez. Nous lui avons fait remarquer que nous souhaitions simplement appliquer la réglementation. Malgré l'absence de vote, le

président s'est engagé à nous transmettre un point de situation précis sur le nombre de contractuels qui n'avaient pas eu d'évolution de rémunération au terme des trois ans, y compris celles et ceux qui se trouvent au sommet de leur niveau du cadre de gestion et depuis combien de temps.

Point d'information sur le dispositif SAUVADET 2

Nous avons rappelé au président que suite à l'action syndicale, le nombre de places pour le l'examen professionnel des attachés était passé de 90 à 160 postes.

Par ailleurs, compte tenu des retards pris dans l'organisation des concours, il n'y aura qu'une possibilité pour les collègues de se présenter au lieu de deux. Nous demandons en conséquence que toutes les mesures soient prises pour que nos collègues se retrouvent dans les meilleures conditions de préparation et de réussite, sachant qu'il n'y aura pas de seconde chance. Le président indique qu'il sera très attentif sur le sujet.

Consultation sur la mobilité des agents contractuels

La consultation a été rapide puisqu'aucun mouvement n'a été présenté.

Nous avons une fois de plus constaté la pauvreté des possibilités de mutation offertes aux contractuels, le terme de « miettes » a été récusé par le président, mais malheureusement, il correspond à la stricte réalité.

Situation de monsieur Bruno GAIGE, ingénieur de prévention :

Nous sommes revenus régulièrement sur la situation de notre collègue. Après avoir fait un bref historique de sa situation, l'administration nous informe que notre collègue a démissionné car il a retrouvé un emploi à partir du premier septembre 2017. Nous sommes satisfaits pour notre collègue qu'il ait pu retrouver un emploi, mais nous insistons une fois de plus, sur la gestion calamiteuse de ce dossier par la DGT. Il serait bien de respecter la réglementation à l'interne quand on est censé la faire respecter dans les entreprises. Le président qui a eu un contact direct avec notre collègue, reconnait que ce dossier aurait pû connaitre un autre traitement.

Ingénieur de prévention :

Nous avons interrogé une nouvelle fois l'administration sur les solutions trouvées pour permettre aux IP de bénéficier du dispositif Sauvadet.

3 ou 4 relances ont été faites via la DGAFP par l'administration, toujours pas de réponse. Madame Marine LAMOTTE D'INCAMPS pour avoir dans d'autres ministères mené ce type d'action considère que c'est très long pour aboutir, elle va toutefois reprendre l'attache de la DGAFP.

Sur ce sujet comme d'autres, nous pensons qu'il faut passer au niveau supérieur, à savoir la saisine du conseil d'Etat. Mathieu LASSUS, élu CGT et lui-même IP va poursuivre le travail

sur ce champ, dossier complexe à monter, mais sans doute notre seule chance d'arriver à un résultat positif.

Situations individuelles des agents :

Les élus CGT ont signalé les 8 situations individuelles qui leur ont été transmises par les agents, qui concernent des changements de niveau, des questions sur les retraites, etc…

Il est convenu que les élus transmettront les situations qui relèvent de la CCP à Madame CAPOULADE, pour les questions comme les changements de niveau pour lesquels la CCP est informée et non consultée, les élus les transmettront directement au chef de service concerné.

Pour les demandes (changement de niveau, réévaluation salaire…, qui ne reçoivent pas de réponse des services RH de proximité, les élus transfèreront également les demandes des agents aux chefs de service centraux. Nous n'excluons pas par ailleurs, de saisir directement le DRH, monsieur BLONDEL.

Les temps vont être de plus en plus dur, il va falloir nous mobiliser et agir collectivement. Bon courage à toutes et tous !!! Bien cordialement.

Prochaine CCP : **en attente du calendrier**

Pré-CCP : **idem**

Vos élus CGT :

Elus titulaires : **Fabien HAUD et Matthieu LASSUS**

Elus suppléants : **Aurélien MANSART et Thomas COUTROT**